



## Éclairage public : un entretien systématique pour mieux éclairer la commune



Début 2019, le SDEER a initié un nouveau cycle de maintenance préventive systématique des installations communales d'éclairage public pour l'ensemble des 454 communes adhérentes à la compétence éclairage public. Echelonnée jusqu'en 2025, cette campagne est l'occasion d'un inventaire poussé du patrimoine lumineux. Les données collectées dans le système d'information du SDEER permettront, outre l'amélioration de la qualité de service, de simplifier les diagnostics énergétiques et environnementaux de ces équipements communaux.

### La maintenance préventive systématique

Le service d'éclairage public du SDEER est sollicité quotidiennement par les communes pour le dépannage des points lumineux ou secteurs d'éclairage signalés en défaut. Toutefois, ces interventions de maintenance curative ne constituent qu'une part de l'entretien des installations : une part équivalente consiste en l'entretien préventif du parc lumineux. Aussi appelée « systématique », la visite périodique permet le remplacement des ampoules et de leurs accessoires électroniques, ainsi que des contrôles mécaniques et électriques divers destinés à diminuer le taux de pannes et, partant, à améliorer la qualité du service rendu aux communes et attendu par les administrés.

### 142 000 points lumineux à passer en revue

Depuis 2019, une campagne d'entretien systématique un peu particulière est réalisée par le SDEER sur l'ensemble du département, avec un cycle qui devrait s'achever en 2025. Au cours de ces six années, les visites sont complétées d'un considérable travail d'inventaire descriptif et de géoréférencement du patrimoine communal d'éclairage public (environ 142 000 points lumineux à ce jour), dans le but d'alimenter le système d'information géographique du SDEER. La constitution d'une base de données la plus complète possible est destinée, non seulement à améliorer et faciliter la gestion de la maintenance ultérieure, mais aussi à permettre de conseiller au mieux les communes dans leurs choix d'investissement et leurs obligations réglementaires : réduction de la pollution lumineuse, travail sur la durée d'éclairage, qualité de l'éclairage, maîtrise des dépenses d'énergie, remplacement de luminaires vétustes ou obsolètes...

A fin 2021, la campagne a déjà été effectuée ou initiée dans plus de 250 des 454 communes adhérentes à la compétence éclairage public.

En moyenne, une opération de maintenance systématique incluant le remplacement de toutes les sources lumineuses (hors LED) et des appareillages électroniques associés conduit à constater, l'année qui suit, une économie sur la facture d'électricité de l'ordre de 25 %. Elle accroît par ailleurs notablement – et de façon uniforme – la qualité de l'éclairage.

Enfin, pendant les premières années suivantes, elle permet de diminuer significativement le nombre de pannes.

La visite périodique systématique est aussi l'occasion pour le SDEER de détecter les luminaires vétustes et de proposer leur remplacement à la commune, désormais avec de la technologie LED.

*Système d'information géographique de gestion de l'éclairage public du SDEER : exemple d'une requête de visualisation de l'état des luminaires.*

- Neuf
- Moyen
- Médiocre
- À changer
- Non défini

